



rencontres musicales
en Lorraine
BP 50724
54064 NANCY Cedex
Tel : 03.83.96.76.15
Fax : 03.83.98.06.00

REGLEMENT INTERIEUR DES LIEUX D'HEBERGEMENT DES R. M. L

I DROIT D'OCCUPATION

Le stagiaire est admis dans la résidence durant la période spécifiée sur son inscription.
A l'entrée des lieux, une clé sera remise impliquant le dépôt d'un chèque de 100 € non encaissé.

II VIE COLLECTIVE

A Comportement

Par le seul fait de son admission, le stagiaire s'engage à respecter l'établissement, notamment par un comportement compatible avec la vie en collectivité, et à ne rien faire qui soit susceptible de :

- mettre en péril la sécurité des personnes et des biens.
- Troubler l'ordre et le calme tant à l'intérieur du lieu que vis-à-vis du voisinage.

Par conséquent, le stagiaire respectera le silence après 22 heures y compris sur le parvis de la résidence où il est formellement interdit de se réunir. Le travail dans les chambres et les studios piano est autorisé de 8 heures à 22 heures précises. Travailler son instrument avec fenêtres ouvertes ou entre ouvertes est strictement interdit.

Les bâtiments sont strictement non-fumeurs. Tout fumeur en infraction risquera une amende forfaitaire de 68 €

B Utilisation des équipements collectifs

Tous les locaux à usage collectif (sanitaires, espaces communs...) doivent être laissés en parfaite état de propreté par chaque utilisateurs.

C Etats des lieux

Le stagiaire est responsable de la chambre qui lui est attribuée ainsi que du mobilier et du matériel que contient celle-ci.

A l'issue de son séjour, la caution sera restituée intégralement après constat de :

- Absence des dégradations
- Présence du matériel et mobilier avec son emplacement initial.
- Propreté de la chambre (poubelles vidées (bâtiment A sous-sol),...)
- Restitution de la clé.

En cas de non respect de l'une des conditions ci-dessus, le stagiaire pourra être radié du lieu d'hébergement sans indemnités ni remboursements.

Le stagiaire respectera les observations du personnel des R. M. L et des lieux d'hébergements.

NOM :

Prénom :

Chambre n° :

Date :

Signature :

Toute vaisselle manquante au Totem sera facturée au tarif en vigueur, à savoir :

Assiette plate : 2.30 €	Fourchette : 1 €	Bol : 1.10 €
Couteau : 2.40 €	Cuillère : 1 €	Verre : 0.35 €